

38 PROPOSITIONS "SIMPLES, EFFICACES, ÉCONOMIQUES" POUR AIDER NOS ENTREPRISES

Olivier Cadic, Sénateur des Français établis hors de France



Élu par les Français expatriés, sa circonscription est le monde. En quatre ans de mandat, le sénateur Olivier Cadic a effectué 277 déplacements dans 77 pays. Entrepreneur depuis l'âge de vingt ans, il avait déplacé le siège de sa société au Royaume-Uni en 1996 pour quadrupler son résultat. Il vient de publier un rapport intitulé "Pour une France libre d'entreprendre". Son objectif : faire de notre pays, un paradis pour les entrepreneurs !

Quelle est la genèse de votre rapport et quel but poursuit-il ?

Il s'agit d'un rapport sur le cycle de vie des entreprises pour alimenter le débat sur la loi Pacte. Il m'a été confié par la Délégation sénatoriale aux entreprises (DSAE), présidée par ma collègue Élisabeth Lamure. Son titre « pour une France libre d'entreprendre » exprime mon objectif de créer un environnement favorable, sinon idéal, pour nos créateurs, nos innovateurs et nos entrepreneurs. Ce rapport définit 38 propositions concernant toutes les étapes de la vie d'une entreprise. Elles sont inspirées par la volonté résolue de faire simple, efficace et économique. Ce n'est pas un plaidoyer bâti uniquement sur ma longue expérience de chef d'entreprise, mais une synthèse des attentes impatientes des entrepreneurs français, telle qu'elle ressort d'une soixantaine d'auditions et la prise en compte des nombreuses contributions écrites. Il est inspiré des bonnes pratiques d'autres pays en faveur de leurs entreprises qui m'ont été vantées lors de mes rencontres à l'étranger.

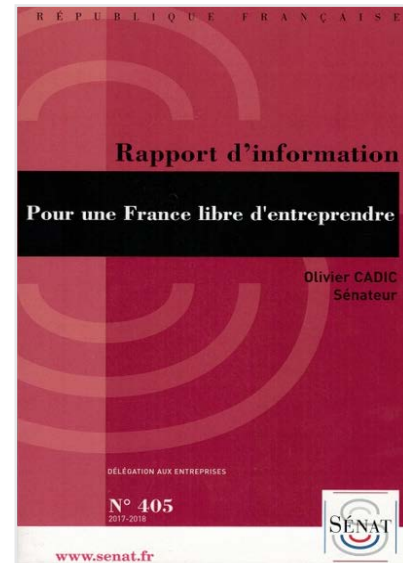
Vous avez déclaré que le système administratif français était d'une telle complexité que les entreprises avaient développé une forme de résilience pour y faire face ?

Absolument. C'est ce qui ressort des auditions et cela leur coûte cher. L'administration doit cesser d'exporter sa complexité vers nos entreprises. Sans parler d'une propension à sur-transposer les directives européennes ! On y revient : faisons simple, efficace, économique. Mon rapport contient toute une batterie de propositions qui tombent sous le sens, comme la mise en place d'un seul type de structure juridique (pour les entreprises non cotées) au lieu de 87 actuellement ; le regroupement de toutes les informations relatives à la vie de l'entreprise dans une seule déclaration annuelle ; l'exonération à 100% des transmissions d'entreprises non cotées, sujet qui va concerner 500.000 structures dans les dix ans, ou bien encore, la création d'une procédure de "turbo-dissolution", à l'image de ce qui existe aux Pays-Bas, sans nuire aux créanciers, ni aux salariés.

Olivier Cadic affirme que nos start-up sont plus « start » que « up ». 90% d'entre elles ne passent pas le cap des cinq ans. Il avance 38 propositions pour réduire une complexité administrative qui nous coûte 60 milliards d'euros par an.

Pouvez-vous détailler l'une d'entre elles ?

La moitié des entreprises françaises qui investissent actuellement en Roumanie le font depuis les Pays-Bas. Au lieu de faire foisonner les dispositifs de soutien à l'export, je propose une idée novatrice : un taux d'impôt-société réduit sur les bénéfices réalisés hors frontières. Par exemple, si une entreprise réalise 25% de son chiffre à l'export, elle serait imposée à un taux réduit sur un quart de ses bénéfices.



Pensez-vous que Pacte puisse suffire à rendre nos entreprises compétitives ?

Pacte est destiné à ce que les entreprises puissent se battre à armes égales avec leurs concurrents internationaux. L'histoire montre que depuis 20 ans, nos PME peinent à grandir et que 90% des start-up ne passent pas le cap des cinq ans. Quand elles réussissent, le rachat par des fonds étrangers est fréquent... Il faudra que le texte voté soit très ambitieux pour que les résultats soient à la hauteur des attentes.

Quelle est votre vision pour la France ?

Je rejoins le cœur de tous ceux qui comme le Président de la République rêvent que la France devienne une start-up nation. Elle en a le potentiel et la créativité, chacun le sait. Mais c'est tout un écosystème à bâtir afin de libérer le goût d'entreprendre, tout comme l'envie d'investir. Orienter l'épargne des ménages vers les PME est fondamental. C'est ce que font les Britanniques depuis longtemps par le biais de l'Enterprise Investment Scheme. Les plus modestes se lancent, car si vous perdez votre mise, elle est déductible. Londres compte aujourd'hui cinq fois plus de PME cotées que Paris, pour dix fois plus de capitaux. Inspirons-nous toujours ce qui marche mieux ailleurs...